



je soussigné, Leve de Ban. le. Die. et Chanoine de ce
Chapitre noble Royal et Ste. Chapelle de la même ville
Certifie que par Justice de Bailliage de Ban. le. die.
Aujourd. le. luy de février. mil sept cent trente quatre
il a été ordonné que le Nom de Oueillenois ratifié
en l'Acte d. O. ueill pour Charles et Adrien O ueill en sorte que
je en débourse de ce que sous le Nom de O ueill fait au dix
Mar le premier de décembre mil sept cent quatre vingt six

J. L. de Welles. Notaire